

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SISTERONNAIS BUECH

EXTRAIT N° 32.25 DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 04 SEPTEMBRE 2025

Membres du Bureau Communautaire :

- En exercice : 18
- Présents : 16
- Votants : 16
- Suffrages exprimés : 16 (16 pour)
- Secrétaire de séance : Florent ARMAND

Le quatre septembre deux mille vingt-cinq, à dix-sept heures trente, le Bureau Communautaire dûment convoqué le dix-neuf août deux mille vingt-cinq, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du bâtiment siège de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch (commune de Sisteron), sous la présidence de M. Daniel SPAGNOU, Président de la Communauté de Communes du Sisteronais-Buëch.

Présents : ARLAUD Véronique, ARMAND Florent, D'HEILLY Alain, DUPRAT Jean-Marc, GARCIN Martine, GAY Robert, LOMBARD Pascal, MAGNAN Jean-Michel, MAGNUS Philippe, MARTIN Florent, MORENO Juan, SCHÜLER Jean, SIGAUD Jean-Yves, SPAGNOU Daniel, TEMPLIER Jean-Pierre et TENOUX Gérard.

Absents excusés : DURANCEAU Damien, GARCIN Françoise.

ORDRE DU JOUR : Transformation d'un poste liée à la promotion interne / création et suppression d'un emploi permanent

Par délibération n° 74.20 du 29 juillet 2020, le conseil communautaire a autorisé le bureau à procéder aux transformations de poste liées à la promotion interne des agents, dans la limite des crédits prévus au budget et au vu des besoins de la CCSB pour le bon fonctionnement des services.

Comme chaque année, le Centre de Gestion 04 a communiqué à la CCSB la liste des agents remplissant au 1^{er} janvier 2025 les conditions statutaires leur permettant d'être proposés à la promotion interne.

Les directeurs de pôle ont procédé à une notation de ces agents dans le cadre des lignes directrices de gestion de la CCSB établies en application des dispositions de la loi de transformation de la fonction publique n° 2019-828 du 6 août 2019.

Après examen des dossiers proposés par le président de la CCSB, 2 agents ont finalement été inscrits sur liste d'aptitude :

- Un agent pour la promotion au grade de rédacteur (catégorie B) ;
- Un agent pour la promotion au grade d'agent de maîtrise (catégorie C).

Ces promotions répondent aux besoins des services et aux missions indiqués dans les fiches de poste des agents concernés.

Administrativement, la promotion de l'un de ces agents implique la création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet (35 heures hebdomadaires).

Les crédits correspondants sont prévus au budget général 2025.

Cette promotion entraînera également la suppression d'un emploi permanent d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe à temps complet, à la fin de la période de stage de 6 mois que l'agent nouvellement nommé devra accomplir. Le Comité Social Territorial sera sollicité sur cette suppression d'emploi.

Après avoir délibéré, le bureau communautaire :

- approuve création d'un emploi permanent de rédacteur à temps complet à compter du 5 septembre 2025,
- décide de modifier en conséquence le tableau des effectifs correspondant au budget général,
- autorise le président à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de cette délibération.

Fait et délibéré les jour, mois, an susdits.

Acte publié et rendu exécutoire,
Le jour de réception en Préfecture.
Pour extrait conforme
Le Président,
Daniel SPAGNOU



Le secrétaire de séance,
Florent ARMAND

A large, stylized blue ink signature, likely belonging to Florent ARMAND, the secretary of the meeting.

Publiée le : 05 SEP. 2025